

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 janvier 2016
Bibliothèque de l'école
18h00 à 19h30
Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
3-	Valérie Martinez	Parent
4-	Jean-Sébastien Roy	Parent
1-	Émilie Belley	Enseignante
2-	Michaël Ouellet	Enseignant
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Geneviève Martin	Enseignante
6-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

	Lison Montambeault	Directrice
	Benoit Morin	Représentant de la communauté
	Mario Crevier	Commissaire

Sont absents :

- | | | |
|----|-------------------|--------------------------------|
| 1- | Sylvie Demers | Parent |
| 2- | Isabelle Jacques | Parent |
| 3- | Catherine Mercier | Parent |
| 4- | Karine Lupien | Représentante service de garde |
| 5- | Jérôme Rouyre | Représentant de la communauté |

1 a). Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h07.

1 b). Mot du commissaire



Monsieur Crevier indique que les activités des commissaires reprennent demain soir. Ils sont toujours en attente du projet de loi C-186.

1 c). Mot de la direction


Mme Montambeault présente Michaël Ouellet qui remplace Valérie Chiasson qui est en congé de maternité et souhaite bonne fête à Geneviève Martin. Elle souhaite à tous une bonne année 2016.


2. Questions du public

s/o

3.	Adoption de l'ordre du jour
011 - CE 20160126 - 01	<p>CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, et Valérie Martinez, présidente du conseil d'établissement, ont élaboré un projet d'ordre du jour;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <div data-bbox="911 548 1008 621" style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cécile Tardif, appuyée par Catherine Charbonneau, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 janvier 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en y apportant les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point 5 b est reporté à la prochaine rencontre (modification apportée); • Le point 6 est reporté à la prochaine rencontre (modification apportée).
4.	Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2015
011 - CE 20160126 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p> <div data-bbox="902 1255 1000 1329" style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Martin, appuyée par Émilie Belley, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015;</p> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.</p>

5.	Rapport aux représentants parents
5 a).	Comité de parents
	<p>Il y a eu 3 rencontres depuis la dernière rencontre du mois de novembre. Au cœur des discussions du 15 décembre : le calendrier scolaire, les bassins du secondaire et du primaire où un changement a été apporté dans le découpage et le projet de loi C-186 qui a amené une autre rencontre. Comité de consultation à travers tous les comités de parents de la province. Consultation dans la CSPO de tous les établissements. 40 personnes y participaient dont M. Morin et Mme Charbonneau. Petites tables organisées où plusieurs questions sont restées sans réponse. Un condensé des discussions suivra. Dans l'ensemble, penchant favorable, mais beaucoup de scepticisme quant à l'échéancier très ambitieux. Les gens veulent s'impliquer, mais ne comprennent pas le système de gouvernance ni le contexte. De gros défis attendent les responsables. Il y aura un congrès très bientôt. Simon Leclair a annoncé son départ pour l'Université d'Ottawa. C'est une grosse perte pour la commission scolaire. Le souper bénéfique pour la fondation de la commission scolaire au club de golf Kingsway aura lieu le 14 avril prochain au coût de 75\$. Tous les profits seront redistribués dans les écoles. Certains problèmes de déneigement des corridors de sécurité dans certaines écoles. Trois écoles ont fait des chaînes humaines autour de l'école ayant pour symbolique la protection de l'école publique. La prochaine date serait fixée au 1^{er} février 2016.</p>
5 b).	Comité EHDAA
	<p>Étant donné l'absence de Mme Mercier, le compte rendu est remis à la prochaine rencontre.</p>
5 c).	OPP
	<p>Il y a eu une rencontre le 11 janvier dernier où on a discuté des petites gâteries (une par jour) pour la semaine des enseignants. La danse des flocons aura lieu le 12 février prochain. De nouvelles décorations sont à faire pour le thème. Un parent s'occupera de la musique. Budget de 150 \$ adopté l'an dernier. Un film rétro sera présenté un soir, mais ça reste à déterminer. Le projet Trotibus intéresse un parent de l'OPP. Un sous-comité sera formé avec de nouveaux parents potentiellement intéressés. Ça demande plusieurs bénévoles. Projet de tables de multiplication dans les marches d'escalier. Une campagne de financement pour amasser des sous pour le mur séparateur du gymnase aura lieu sous forme de vente de chocolat. Le coût est de 1 \$ la barre et 50% de profits seront réalisés. Chocolat croustillant, chocolat au lait et chocolat noir. La distribution se fera par les membres de l'OPP et ils recueilleront l'argent une fois par semaine les lundis.</p>

6.	Informations et suivis
6.a).	Cour d'école
	Étant donné l'absence de Isabelle Jacques, le point est reporté à la prochaine rencontre du C.É.
7.	Correspondance
	s/o
8.	Travaux du conseil
8 a).	Grille-matières
011 - CE 20160126 - 03	<p>PRÉAMBULE Se fait en consultation à chaque année avec le conseil des enseignants, puis est soumis au C.É. Il y a des heures prescriptives et des heures à répartir. Ajout d'heures en français et en mathématique. Les options doivent se faire par cycle et demandent beaucoup d'implication, ce qui fait qu'on a choisi de garder arts plastiques.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 86 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par Madame Lison Montambeault, la directrice;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition déposée par Madame Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition déposée par Madame Lison Montambeault, la directrice, respecte les programmes d'enseignement, le <i>Régime pédagogique</i> et les encadrements de <i>l'Entente nationale</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 89.1 de la <i>LIP</i>, les représentants des parents considèrent qu'ils n'ont pas besoin de consulter l'ensemble des parents sur cette question reliée aux services éducatifs et qu'ils sont prêts à donner leur avis pour que le conseil d'établissement puisse approuver ou non le projet déposé par Madame Lison Montambeault, la directrice;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Geneviève Décarie, il est résolu à l'unanimité :</p>

	D'APPROUVER la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par Madame Lison Montambeault, la directrice, pour l'année scolaire 2016-2017, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 1) pour en faire partie intégrante.
8 b).	Campagne de financement : chocolat du 22 février au 1^{er} avril
011 - CE 20160126 - 04	<p>PRÉAMBULE La campagne commencera avant la semaine de relâche pour se terminer après Pâques. Voir les notes du point 5 c) pour tous les détails.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'OPP fait la promotion du projet éducatif (article 96,2 de la <i>LIP</i>), soit ici l'orientation 2 : <i>Nous offrons un milieu stimulant et sécurisant afin de cultiver, chez nos élèves, le respect de soi et d'autrui;</i></p> <p>CONSIDÉRANT que le C.É. désire organiser des services éducatifs autres que ceux prévus au régime pédagogique (art. 90 de la <i>LIP</i>);</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Émilie Belley, appuyée par Michaël Ouellet, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER la tenue de la campagne de financement ayant pour but d'obtenir un mur séparateur au gymnase.</p>
8 c).	Sorties éducatives : salon du livre et pièce de théâtre
011 - CE 20160126 - 05	<p>PRÉAMBULE Ajout de deux activités à l'approbation du mois de mai dernier. Coûts minimes pour ces activités.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Madame Lison Montambeault, directrice;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Lison Montambeault, directrice, a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>;</p>

CONSIDÉRANT que les activités ajoutées sont en accord avec le projet éducatif de l'école, soit l'orientation 1 : Nous développons, chez nos élèves, la curiosité intellectuelle pour qu'ils aient le goût d'apprendre et de s'engager;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michaël Ouellet, appuyé par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'ajout d'activités proposées aux élèves.

9.

Varia

s/o.

10.

Levée de la séance

**011 - CE
20151215 - 06**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Martin, appuyée par Catherine Mercier, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 05.

Valérie Martinez
Présidente du conseil d'établissement

Le 26 janvier 2016
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 26 janvier 2016
Date